DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015

Délibération n° 2015.12.172.B

Médiathèque d'agglomération L'Alpha - Travaux de construction - Lot n° 9 "métallerie serrurerie intérieure" : avenant n° 6 **LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 novembre 2014

Secrétaire de séance : François NEBOUT

<u>Membres présents</u>:

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2015.12.172.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur DEZIER

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 9 "METALLERIE - SERRURERIE INTERIEURE" : AVENANT N° 6

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2014 a attribué le lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » à la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 376 312,50 € HT (marché de base avec option n°3).

Par délibération n°98 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value de 7 403,50 \in HT qui a porté le montant du marché à 383 716,00 \in HT.

Par délibération n°10 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value de 5 194,96 € HT qui a porté le montant du marché à 388 910.96 € HT.

Par délibération n°59 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value de 6 403,23 \in HT qui a ramené le montant du marché à 382 507,73 \in HT.

Par délibération n°99 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 en plus-value de 97 013,00 € HT qui a porté le montant du marché à 479 520,73 € HT.

Par délibération n°141 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en moins-value de 2 064,60 \in HT qui a ramené le montant du marché à 477 456,13 \in HT.

Différents ajustements du marché en plus-value dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N° 1 prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 demande du SDIS ou du bureau de contrôle technique.

Motif 1

- comblement des vides abouts de garde-corps de l'escalier d'accès au Monde Comprendre

2 800,00 € HT

- fabrication d'encadrement acier inox pour finition des boîtiers de prises

588,00 € HT

Motif 2

- main courante complémentaire sur l'escalier béton n°21 adjacent au toboggan

2 919,97 € HT

Montant total en plus-value

6 307,97 € HT

Le montant de l'avenant n°6 en plus-value est de 6 307,97 € HT.

Le montant du marché passe de 477 456,13 € HT à 483 764,10 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 28,55 % par rapport à son montant initial de 376 312,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2015,

Je vous propose:

D'APPROUVER un avenant n°6 au lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » dont le titulaire est la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour des travaux d'un montant en plus-value de 6 307,97 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
11 décembre 2015	11 décembre 2015